

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD170

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 24

À l'alinéa 11, substituer aux références :

« Les articles L. 412-3 à L.412-16 »,

les mots :

« La section 3 du chapitre II du titre I^{er} du livre IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.